

SLO

Conformément aux articles L.2121-12 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le trente mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le vingt-trois mars 2026 s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents :

Pascal Pochat-Baron, Laëtitia Secco, Martial Macherat, Véronique Alexandre, Paul Girard, Véronique Drouet Novel, Michel Staropoli, Francis Goj, Monique Cocolomb, Sébastien Pellet, Gauthier Aigloz, Marie Devesa, Antoine Cenci, Isabelle Pillet, Pierre Valentin, Gerald Vigny, Nadia Laoufi, Florian Grange, Christophe Copchard, Zénaïde Montesinos, Gerard Milesi, Nadine Broisin, Eric Coulon, Valérie Bruna Bleichner, Roselyne Viollet, Carole Gavard Molliard

Absents représentés :

Florence Pierre (pouvoir à Laëtitia Secco),

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Madame Nadia Laoufi est élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 26
Représentés : 1
Votants : 27

ADMINISTRATION GENERALE

D2026_046 - Désignation du représentant de la commune à la Société d'Economie Mixte TERACTEM

Rapporteur : Pascal Pochat-Baron, Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1524-5,
VU le Code Général du commerce,

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de donner mandat à l'un des membres du Conseil Municipal pour représenter la commune au sein de TERACTEM

TERACTEM exerce différents types de mission : études et réalisation de projets d'aménagement, action foncière, montages financiers, actions environnementales...

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actionnaire de TERACTEM, mais ne dispose pas d'une part de capital suffisante pour lui assurer au moins un poste d'administrateur. La commune a droit à une représentation par le biais de l'assemblée spéciale des collectivités, constituée en application de l'article L.1524-5 alinéa 3 du CGCT.

Il convient donc de désigner le représentant de la commune à l'assemblée spéciale des collectivités et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DESIGNE Francis Goj** comme représentant à l'assemblée spéciale de TERACTEM
- **MANDATE Monsieur le Maire** à signer tout document relatif à ce dossier

VOTE	POUR	27
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme



**Le Maire,
Pascal Pochat-Baron**

**La secrétaire
Nadia LA...**

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le 03/04/2026
ID : 074-217403112-20260330-2026_046-DE

SLOW

**Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le
Publication en ligne le
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur Général des Services,
Stéphane COCHARD**